

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 772)

AMENDEMENT

N ° CE165

présenté par

M. Naillet, Mme Battistel, M. Benbrahim, M. Echaniz, M. Lhardit, M. Potier, Mme Rossi,
Mme Thomin et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.